



Français

Intervention à titre curatif

News

[Format imprimable](#)

Presentation

- [Structure of FGD](#)
- [Recovering losses](#)

Guarantee mechanisms

- [Deposit guarantee](#)
- [Securities guarantee](#)
- [Warranties guarantee](#)

List of members

Engagement categories

- [Compulsory engagement](#)
- [Voluntary engagement](#)
- [Compensation procedure](#)

FAQ

Officials texts

- [COMOFI](#)
- [Decrees](#)
- [Regulations](#)

Useful links

Information

La mise en oeuvre du Fonds de Garantie des Dépôts intervient à la demande de la Commission Bancaire, lorsque cette dernière constate :

- **pour les dépôts**, que l'établissement de crédit " n'est plus en mesure de restituer, immédiatement ou à terme rapproché, les fonds qu'il a reçus du public dans les conditions législatives réglementaires ou contractuelles applicables à leur restitution " ([art. L 312-5 du Code monétaire et financier](#)),.
- **pour les titres**, que l'intermédiaire visé à l'[article L 322-1](#) du Code monétaire et financier, " n'est plus en mesure de restituer, immédiatement ou à terme rapproché, les instruments financiers, ou les dépôts qu'il a reçus du public dans les conditions législatives, réglementaires ou contractuelles applicables à leur restitution ". ([art. L 322-2 du Code monétaire et financier](#)),.
- **pour les cautions**, que l'établissement de crédit " n'est plus en mesure d'honorer immédiatement ou à terme rapproché, les engagements de caution exigés par un texte législatif ou réglementaire, et au profit de personnes physiques ou morales de droit privé " ([art. L 313-50-III du Code monétaire et financier](#)).

Dans le cadre d'une intervention à titre curatif, le Fonds de Garantie des Dépôts ne peut refuser d'intervenir : il doit mettre en place le dispositif d'indemnisation des déposants (cf. la partie "[mécanismes de garantie](#)").

L'établissement concerné est immédiatement radié de la liste des établissements agréés.

[haut de la page](#)
[Personnal details](#)
[Copyright](#)
[Legal notices](#)

Fonds de Garantie des Dépôts - 4, rue Halévy - 75009 Paris - France
 Tél. +33 1 58 18 38 08 - Fax : +33 1 58 18 38 00
 Page créée le 13 janvier 2004 et modifiée le 23 février 2004
[Une remarque sur cette page ou ce site ?](#)
 © Copyright Fonds de Garantie des Dépôts 2001-2002 -
<http://www.garantiedesdepots.fr/index.php>